

**GUIDE DES PRINCIPAUX
PRODUITS, SERVICES ET TARIFS
POUR LES PROFESSIONNELS
ET LES ASSOCIATIONS**



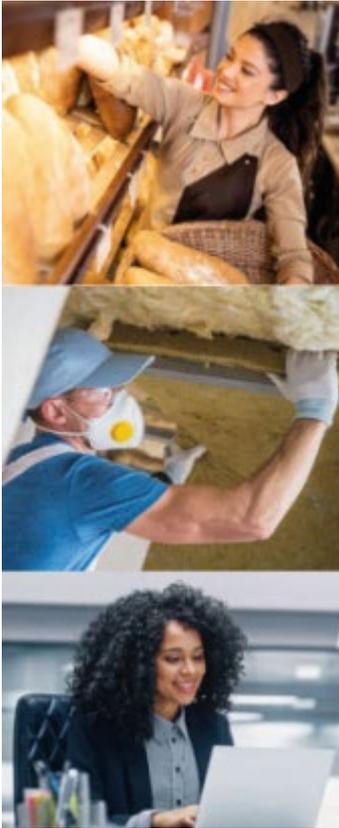
PRODUITS ET SERVICES

Tarifs applicables au 17 Juin 2024



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change



Vous exercez une profession libérale, êtes artisan, commerçant, agriculteur ou président d'une association de proximité : cette brochure vous est particulièrement destinée.

Outre un descriptif de notre offre de services, vous y trouverez les conditions applicables aux principales opérations bancaires initiées dans le cadre de votre activité professionnelle à compter du 17 juin 2024, intégrant la taxe générale sur la consommation (TGC), de 6% au 1^{er} octobre 2018. Les tarifs sont exprimés en HT et TTC, afin d'intégrer cette nouvelle fiscalité.

Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires. En cas de modification des conditions et tarifs applicables, nous vous en informerons au moins deux mois au préalable conformément à la réglementation en vigueur.

Nous tenons également à votre disposition une brochure reprenant les tarifs de notre offre de produits et services pour vos opérations privées.

Votre chargé d'affaires BNP Paribas Nouvelle Calédonie est à votre écoute pour vous apporter conseils et informations complémentaires. N'hésitez pas à le contacter.

SOMMAIRE

<u>04</u>	1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE <ul style="list-style-type: none">→ Ouverture, transformation, clôture→ Tenue de compte→ Relevés de compte→ Services en agence	<u>21</u>	7. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS <ul style="list-style-type: none">→ Placement des excédents de trésorerie→ Opérations de Bourse→ Conservation du portefeuille titres et autres service→ Constitution d'un capital
<u>06</u>	2. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES <ul style="list-style-type: none">→ Esprit libre Pro→ Services Bancaires de Base	<u>23</u>	8. ASSURANCES ET PRÉVOYANCE <ul style="list-style-type: none">→ Protection de l'entreprise et des dirigeants
<u>07</u>	3. BANQUE A DISTANCE <ul style="list-style-type: none">→ Mobile→ Internet→ Echanges de fichiers→ Solutions de gestion et de communication	<u>23</u>	9. RESOUDRE UN LITIGE <ul style="list-style-type: none">→ En premier recours→ En dernier recours amiable
<u>09</u>	4. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT <ul style="list-style-type: none">→ Espèces→ Chèques→ Carte bancaire : paiements et retraits d'espèces→ Dates de valeur→ Carte bancaire : encaissements (Monétique)→ Effets de commerce→ Virements→ Prélèvements		
<u>17</u>	5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS <ul style="list-style-type: none">→ Commission d'intervention→ Opérations particulières→ Incidents de paiement→ Incidents d'encaissement		
<u>19</u>	6. FINANCEMENTS ET CRÉDITS <ul style="list-style-type: none">→ Financement court terme→ Financement moyen/long terme→ Gestion des dossiers de financement		

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

→ Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture de compte	Gratuit	Gratuit
• Transfert de compte dans une autre agence BNP Paribas	Gratuit	Gratuit
• Clôture de compte	Gratuit	Gratuit
• Services bancaires de base <i>Fournis dans le cadre du droit au compte, en application notamment des articles L312-1 et D312-5 du Code Monétaire et Financier</i>	Gratuit	Gratuit

→ Tenue de compte

• Frais de gestion de compte trimestriels (compte en XPF ou devise)	6 802 XPF	7 210 XPF
• Commission de découvert <i>Elle est perçue à la fin de chaque période d'arrêt de compte et s'applique sur le plus fort découvert en valeur du mois et est limitée à la moitié des intérêts débiteurs.</i>	0,25%	0,265%
• Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable <i>Ils rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable) au titre de nos obligations légales.</i>	10 740 XPF	11 384 XPF
• Tenue de compte inactif par an ¹ et par compte de dépôt <i>Au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier</i>	3 300 XPF	3 497 XPF

→ Relevés de compte

• Relevé de compte (périodicité mensuelle)	Gratuit	Gratuit
• Duplicata de relevé de compte	1 283 XPF	1 360 XPF

→ Services en agence

• Dépôt de tous vos chèques et espèces (billets, pièces) dans une boîte à lettres sécurisée accessible 24h/24 sur les agences de Victoire, Ducos et Koumac - Dépôt permanent	7 995 XPF	8 475 XPF
• Fourniture de renseignements destinés au contrôle annuel des sociétés (facturation annuelle) ²	16 706 XPF	17 709 XPF
• Fourniture d'attestation (à l'unité) - Attestation simple - Attestation complexe (sur mesure avec recherches approfondies ou sur plusieurs années ou plusieurs comptes)	2 038 XPF 4 078 XPF	2 160 XPF 4 322 XPF
• Frais de recherche de documents (à l'unité) - Document de moins d'un an - Document de plus d'un an - Photocopie supplémentaire	1 897 XPF 4 045 XPF 101 XPF	2 011 XPF 4 288 XPF 108 XPF
• Frais de recherche d'adresse manquante ou erronée	2 148 XPF	2 277 XPF
• Frais de location de coffre-fort ³ : variable selon le volume (cotisation annuelle) - Coffre-fort petit format	14 298 XPF	15 156 XPF

¹ A concurrence du solde disponible sur ledit compte

² Pour plus d'informations, veuillez contacter votre chargé d'affaires

³ Frais correspondant à la mise à disposition du coffre-fort

- Coffre-fort moyen format	17 800 XPF	18 868 XPF
- Coffre-fort grand format	60 900 XPF	64 554 XPF
Selon disponibilités en agence. Pour plus d'informations, contacter votre conseiller		
• Echange de billets contre monnaie pour nos clients au guichet ou en automates	Gratuit	Gratuit

2. OFFRES GROUPEES DE SERVICES

→ Esprit Libre Pro

➤ Vous voulez profiter d'un tarif préférentiel sur des produits et services essentiels à la gestion de votre quotidien

L'offre **Esprit Libre Pro** vous permet de regrouper en un abonnement mensuel unique tous les services bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien. Elle vous permet de réaliser des économies par rapport à une souscription de produits et services à l'unité.

L'offre **Esprit Libre Pro** regroupe les produits et services bancaires suivants :

Tenue de compte	- Frais de gestion
	- Commission de mouvement
Banque à distance	- Ma Banque Professionnelle
Moyens de paiement	- Carte Visa Business
	- Deux virements permanents (frais par virement unitaire)
	- Frais bancaires liés aux oppositions sur chèques et prélèvements

- **Offre Esprit Libre Pro** à partir de 4 893 XPF HT / 5 186 XPF TTC par mois hors options

Tarif évolutif en fonction du chiffre d'affaires. Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.



- Choix d'une 2ème carte supplémentaire de gamme équivalente ou inférieure
 - Si carte Visa Plus : 1 551 XPF HT et 1 644 XPF TTC / an
 - Si carte Visa Business : 3 401 XPF HT et 3 605 XPF TTC/ an

Votre conseiller se tient à votre disposition pour personnaliser votre formule Esprit Libre Pro en fonction de vos besoins.

→ Services Bancaires de base

➤ Fournis dans le cadre du droit au compte, articles L. 312-1 et D. 312-5-1 du Code monétaire et financier

Le compte Services bancaires de Base (SBB) est ouvert sur les livres de l'Agence désignée par l'INSTITUT d'EMISSION D'OUTRE-MER (IEOM) dans le cadre de l'exercice du droit au compte, selon la procédure dite d'Ouverture de Compte Imposée (OCI), à toute personne physique ou morale domiciliée en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer (dont Mayotte), en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française, aux îles Wallis et Futuna et dépourvue de compte. Le droit au compte est également applicable à toute personne physique de nationalité française résidant hors de France et dépourvue de compte.

Cette offre spécifique, de nature à limiter les frais en cas d'incident, inclut notamment :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
- Un changement d'adresse par an ;
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB) ;
- La domiciliation de virements bancaires ;
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
- La réalisation des opérations de caisse ;
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de la Banque ;
- Les paiements par prélèvements locaux ou SEPA COM-Pacifique, ou virement bancaire local ou SEPA-COM Pacifique ;
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphonie fixe, SMS, etc.) permettant la consultation à distance du solde du compte ;
- Une carte de retrait et de paiement à autorisation systématique ;
- Deux formules de chèques de banque par mois (le nombre de chèques non demandés dans mois ne peut être reporté sur les mois suivants) ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

GRATUIT

3. BANQUE A DISTANCE

→ Mobile

➤ Vous souhaitez être alerté instantanément des événements relatifs à l'évolution de votre compte, le service SMS Pro permet de recevoir automatiquement des alertes « Compte », ainsi que l'historique de vos dernières opérations

Le service Alertes SMS Pro permet de recevoir automatiquement des alertes « Compte » ¹

- Forfait Alertes SMS Pro (alertes hebdomadaires)

Gratuit

Gratuit

→ Internet

➤ Vous avez besoin de suivre à distance votre compte, d'effectuer vos opérations courantes et de gérer vos paiements et encaissements.

- MaBanque professionnelle est accessible :

- sur Internet : MaBanque (mabanquenouvellecaledonie.bnpparibas) ²...1 659 XPF HT / 1 758 XPF TTC par mois ³

- sur Mobile : application MesComptes

E-Services	<ul style="list-style-type: none"> - Commande de chèquiers - Opposition des chèques - Edition des RIB/IBAN
Comptes et opérations unitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Consultations de soldes + opérations et gestion des comptes (virements en Nouvelle-Calédonie et à l'international, oppositions chèques, commandes de chèquiers, éditions de RIB, consultations des relevés)
Opérations de décaissement et d'encaissement	<ul style="list-style-type: none"> - Virements locaux, Wallis et Futuna et autres territoires français (Métropole, DROM⁴, Polynésie Française (SEPA COM Pacifique)) - Virements internationaux - Effets de commerce à l'escompte - Effets de commerce à l'encaissement

Bon à savoir : le total des virements pour une même journée ne pourra pas dépasser 5 950 000 XPF.

→ Echange de fichiers

➤ Vous voulez automatiser vos transactions avec BNP Paribas Nouvelle Calédonie grâce à des échanges informatiques de fichiers

EBICS est le protocole de communication interbancaire français le plus répandu. Il offre un haut niveau de sécurité de transport : authentification réciproque, intégrité et scellement des données échangées :

- EBICS T est lié à une validation disjointe : par fax ou, pour plus de sécurité, sur notre portail Internet au travers de notre service de Validation Dématérialisée.

- EBICS TS (Transport et Signature) permet d'accroître la sécurisation des remises grâce à la signature électronique jointe aux fichiers. Cette signature repose sur l'utilisation de certificats électroniques délivrés par une autorité de certification reconnue par le CFONB. BNP Paribas Nouvelle Calédonie recommande l'utilisation des certificats SWIFT 3KEY. Ces certificats sont commercialisés séparément de l'offre EBICS TS.

- Abonnement mensuel à EBICS T

2 757 XPF

2 922 XPF

- Abonnement mensuel à EBICS TS

4 523 XPF

4 794 XPF

¹ Hors coût de l'opérateur

² Coût de connexion selon opérateur

³ Abonnement couvrant l'accès au service proposé. Chaque opération est facturée selon les conditions tarifaires en vigueur

⁴ DROM : Départements ou Régions français d'Outre-Mer sont composés de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, et la Réunion et Mayotte

• Certificat électronique Logiciel 3SKEY modèle USB PRO	3 699 XPF	3 921 XPF
---	-----------	-----------

→ Solution de gestion et de communication

➤ Vous avez besoin d'une solution Internet pour envoyer et recevoir vos fichiers

• **NetCash** est une solution Internet de télétransmission interbancaire qui permet de :

- Gérer l'ensemble de vos comptes bancaires domestiques et internationaux avec l'ensemble de vos banques et de suivre votre position quotidienne de trésorerie ;
- Créer ou importer des fichiers et instruire vos opérations bancaires (virements locaux, Wallis et Futuna, virements autres territoires français (Métropole, DROM, Polynésie Française (SEPA COM Pacifique), virements internationaux, prélèvements SEPA COM Pacifique, remises de lettres de change relevé et de bons à payer) ;
- Exploiter les relevés issus de l'ensemble de vos banques.

• Abonnement à NetCash Simplicité

Jusqu'à 10 comptes et hors abonnement au service « Échanges de Fichiers »

A partir de 6 683 XPF par mois

A partir de 7 084 XPF par mois

• Frais par compte

Au-delà de 10 comptes

268 XPF par mois

285 XPF par mois

• Formation Service NetCash

59 666 XPF

63 246 XPF

4. MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

→ Espèces

<ul style="list-style-type: none"> • Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ¹ Au sein de votre agence (ou autre agence si service indisponible) <i>Date de valeur appliquée : le jour même du retrait</i> 	Gratuit	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts d'espèces au guichet automatique de la Banque <i>Date de valeur appliquée : le jour même du dépôt si c'est un jour ouvré (ou le premier jour ouvré qui suit la date du dépôt s'il est réalisé un jour non ouvré)</i> 	Gratuit	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Envoi de fonds par voie postale 	1 957 XPF	2 074 XPF

→ Chèques

<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition du chéquier en agence 	Gratuit	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'envoi de chéquier à domicile en pli simple 	Gratuit	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'envoi de chéquier à domicile en recommandé 	498 XPF	527 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Commande ou renouvellement de chéquier 	Gratuit	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Paiement par chèque sur Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna <i>Date de valeur appliquée : veille ouvrée de la date de comptabilisation</i> 	Gratuit	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Remise de chèque sur Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna <i>Date de valeur appliquée : jour de comptabilisation + 1 jour ouvré ^{2 3}</i> 	Gratuit	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Remise de chèque hors territoire : Métropole / DROM / Polynésie Française (SEPA COM Pacifique) (chèques en XPF ou en euros) 	2 971 XPF	3 149 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'émission d'un chèque de banque 	1 181 XPF	1 252 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Opposition sur chèque à ordre, à votre agence 	3 115 XPF	3 302 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Opposition sur chèque à ordre, via banque électronique 	1 253 XPF	1 328 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Opposition sur chéquier par l'émetteur 	6 695 XPF	7 097 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Destruction de chéquier mis à disposition à l'agence et non réclamé au-delà de 30 jours 	716 XPF	759 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Remise de chèque non renseignée ou mal ajustée 	1 014 XPF	1 075 XPF

¹ Retrait en agence sans carte bancaire, au moyen d'une carte à utilisation unique

² Le jour de comptabilisation peut être égal au jour de votre dépôt avant 15h, un jour ouvré (du lundi au vendredi hors jours fériés) si vous réalisez l'opération dans un automate ou le lendemain ouvré dans les autres cas

³ Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l'agence BNP Paribas Nouvelle Calédonie est ouverte le samedi

➤ **Vous effectuez un règlement par chèque en faveur d'un bénéficiaire dont la banque est située à l'étranger**
– chèques payés

	Taux de commission	Commission minimum	Commission maximum
Sans change (En XPF ou en euros)	1,00 ‰	3 282 XPF HT 3 479 XPF TTC	31 026 XPF HT 32 888 XPF TTC
Sans change (En devises)	De 0,50 ‰ à 1 ‰	3 282 XPF HT 3 479 XPF TTC	31 026 XPF HT 32 888 XPF TTC
Avec change (En XPF, en euros ou en devises)	1,50 ‰	6 205 XPF HT 6 578 XPF TTC	31 026 XPF HT 32 888 XPF TTC

Date de valeur pour les opérations avec et sans change : date d'exécution de l'opération de règlement (J-1)

➤ **Vous remettez à l'encaissement un chèque payable à l'étranger**
– chèques encaissés

	Taux de commission	Commission minimum	Commission maximum
Chèque émis dans la monnaie du pays dans lequel il est tiré ¹	1,00 ‰	2 088 XPF HT 2 214 XPF TTC	7 160 XPF HT 7 589 XPF TTC
Chèque émis dans une autre monnaie que celle du pays dans lequel il est tiré ¹	1,00 ‰	2 088 XPF HT 2 214 XPF TTC	13 126 XPF HT 13 914 XPF TTC

Date de valeur pour les opérations sans change : date de l'opération + 1 jour calendaire

Date de valeur pour les opérations avec change : date de l'opération + délai de change de 2 jours ouvrés

➔ Carte bancaire : paiements

➤ **Vous avez besoin d'une carte de paiement et de retrait**

La **Carte Visa Business BNP Paribas Nouvelle Calédonie** vous permet de régler vos fournisseurs, vos frais de déplacements professionnels et d'effectuer des retraits en Nouvelle-Calédonie et à l'étranger, en bénéficiant de garanties d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.

	VISA BUSINESS 	
	HT	TTC
Cotisation annuelle (-50% sur la 2 ^{ème} carte) ²	6 802 XPF	7 210 XPF
1^{ère} carte si souscription d'un contrat monétique commerçant	GRATUIT	GRATUIT
Plafond de paiement Sur 30 jours consécutifs	A partir de 536 993 XPF	
Paievements par carte	GRATUIT	GRATUIT
> Local, France et dans la zone euro	2,90% + 107 XPF / opération ⁴	3,07% + 114 XPF / opération ⁴
> Dans d'autres pays ³		
Plafond de retrait sur 7 jours consécutifs	A partir de 95 465 XPF	

¹ Hors éventuelle commission de change

² La 2^{ème} carte doit être émise sur le même compte

³ La conversion en euros est effectuée par le Centre International Visa à Londres, le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change du réseau visa, majorées de la commission indiquée ci-dessus

⁴ Hors frais de change et frais éventuels appliqués par les banques étrangères correspondantes

Retraits en Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, France et dans la zone euro > Aux distributeurs automatiques des banques non BNP Paribas et banques non-partenaires	68 XPF / retrait au-delà de 6 retraits par mois ³	72 XPF / retrait au-delà de 6 retraits par mois ³
Retraits dans d'autres pays ¹ > Aux distributeurs automatiques des banques non BNP Paribas et banques non-partenaires	2,90% + 358 XPF / retrait ³	3,07% + 379 XPF / retrait ³

BON À SAVOIR :

Les retraits aux distributeurs automatiques du groupe BNP Paribas (Global Network) et des banques partenaires (Global Alliance) sont GRATUITS en France et à l'étranger.

Retrouvez les pays et banques partenaires sur le site mabanquenouvellecaledonie.bnpparibas ²

➤ Autres prestations liées à votre carte bancaire Visa Business

• Réédition du code confidentiel	Gratuit	Gratuit
• Frais d'opposition (blocage) de la carte à la demande du client ou à l'initiative de la Banque	895 XPF	949 XPF
• Envoi d'une carte en courrier simple	Gratuit	Gratuit
• Modification du plafond de paiement ou de retrait	418 XPF	443 XPF
• Réfection de carte avant échéance	716 XPF	759 XPF
• Frais de recherche de document, demande de facturette carte ou de justificatif de retrait	1 283 XPF	1 360 XPF
• Frais pour déclaration à l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) d'une décision de retrait de carte bancaire	2 983 XPF	3 162 XPF
• Carte retenue après capture dans un distributeur en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna	Gratuit	Gratuit
• Carte retenue après capture dans un distributeur hors Nouvelle-Calédonie ou hors Wallis et Futuna	5 714 XPF	6 057 XPF
• Gardiennage de carte de plus de trois mois <i>Facturation mensuelle</i>	1 030 XPF	1 093 XPF

→ Date de valeur

- **Retrait au distributeur automatique de billets (DAB) :** jour du retrait + 1 jour ouvré
- **Païement par carte bancaire (en fonction du choix du débit de la carte) :**
 - Carte à débit immédiat : date d'exécution de l'opération.
 - Carte à débit différé : date d'exécution de l'opération au jour ouvré ³ du différé.
- **Crédit par carte bancaire (en fonction du choix du débit de la carte) :**
 - Carte à débit immédiat : date de règlement de l'opération.
 - Carte à débit différé : date de règlement de l'opération au jour ouvré ¹ du différé.

¹ Les paiements et retraits effectués en devises, par carte, sont convertis en euros par le Centre International Visa à Londres le jour de la réception du débit, aux conditions de change du réseau Visa majorées des commissions indiquées ci-dessus

² Coût selon opérateur

³ Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l'agence BNP Paribas Nouvelle Calédonie est ouverte le samedi

→ Carte bancaire : encaissements (Monétique)

Date de valeur appliquée (encaissement par carte bancaire/monétique) : date de règlement de l'opération.

→ ABONNEMENT A UN CONTRAT MONETIQUE

➤ Vous souhaitez encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire

Pour encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire, vous devez souscrire un Contrat monétique. La tarification des remises de factures cartes bancaires relève d'une approche sur mesure qui prend notamment en compte :

- La vente de proximité ou à distance ;
- Le type de cartes (débit, crédit, commerciale) et leur zone géographique d'émission ;
- Le montant moyen par facture.

- **Contrat monétique** Consultez votre chargé d'affaires BNP Paribas Nouvelle Calédonie

→ MATERIEL D'ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE

➤ Une fois un contrat monétique souscrit, vous devez vous équiper d'un terminal de paiement

La mise à disposition d'un TPE est réalisée par la Calédonienne de Services Bancaires (CSB) et est soumise à leur tarification.

Votre chargé d'Affaires se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

→ Effets de commerce

➤ Vous réglez vos fournisseurs par effets de commerce

Date de valeur appliquée (opération sans change) : date de règlement

• Frais par échéance, si nous avons reçu vos instructions de paiement	Gratuit	Gratuit
• Frais par échéance, si nous n'avons pas reçu vos instructions de paiement	3 079 XPF	3 263 XPF
• Fourniture de relevés LCR ¹ / BOR à payer ²:		
- avec convention de paiement sauf désaccord (PSD)	949 XPF par relevé	1 006 XPF par relevé
- sans convention de paiement sauf désaccord (PSD)	907 XPF par relevé	961 XPF par relevé

➤ Vous remettez des effets de commerce à l'encaissement

Date de valeur appliquée (opération sans change) : date de règlement

• Remise d'effets de commerce à l'encaissement par télétransmission		
Remise validée par votre agence		
- Frais par remise	2 387 XPF par remise	2 530 XPF par remise
- Frais par effet	66 XPF par effet	70 XPF par effet
Remise validée via les services télématiques		
- Frais par remise	Gratuit	Gratuit
- Frais par effet	66 XPF par effet	70 XPF par effet

¹ Lettre de change de relevé

² Billet à ordre relevé

<ul style="list-style-type: none"> • Remise d'effets de commerce à l'encaissement sur support papier <ul style="list-style-type: none"> – Frais par remise – Frais par effet ¹ – Demande de restitution d'effet – Avis de sort, réclamation, prorogation, changement de domiciliation 	<p>1 820 XPF par remise 549 XPF par effet 549 XPF par effet 2 458 XPF par effet</p>	<p>1 929 XPF par remise 582 XPF par effet 582 XPF par effet 2 606 XPF par effet</p>
---	---	---

➤ **Vous réglez vos fournisseurs par effet de commerce payable à l'étranger**

<ul style="list-style-type: none"> • Paiement ² d'un effet <ul style="list-style-type: none"> – Minimum – Maximum • Présentation à l'acceptation • Message Swift • Courrier express sécurisé • Emission d'avis de sort ou interventions diverses • Paiement en XPF dans la zone Pacifique • Paiement en XPF hors zone Pacifique 	<p>1 ‰ / effet 4 535 XPF par effet 84 129 XPF par effet 4 773 XPF par effet 3 103 XPF 3 699 XPF 4 893 XPF 597 XPF 2 387 XPF</p>	<p>1 ‰ / effet 4 807 XPF par effet 89 177 XPF par effet 5 060 XPF par effet 3 289 XPF 3 921 XPF 5 186 XPF 632 XPF 2 530 XPF</p>
---	---	---

➤ **Vous remettez à l'encaissement un effet payable à l'étranger**

Date de valeur pour les opérations sans change : date de règlement interbancaire

Date de valeur pour les opérations avec change : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés)

<ul style="list-style-type: none"> • Encaissement ¹ d'un effet <ul style="list-style-type: none"> – Minimum – Maximum • Envoi à l'acceptation • Message Swift • Courrier express sécurisé • Demande d'avis de sort ou interventions diverses 	<p>1 ‰ / effet 4 535 XPF par effet 84 129 XPF par effet 4 773 XPF par effet 3 103 XPF 3 699 XPF 4 893 XPF</p>	<p>1 ‰ / effet 4 807 XPF par effet 89 177 XPF par effet 5 060 XPF par effet 3 289 XPF 3 921 XPF 5 186 XPF</p>
--	---	---

→ Virements

BON À SAVOIR :

- Les commissions d'émission reprises ci-dessous sont basées sur la conformité des coordonnées du bénéficiaire, notamment l'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code)
- La remise du virement sera réputée reçue par la Banque le jour ouvré suivant, si elle est déposée après 15h (du lundi au vendredi, hors jour férié)

➤ **Vous émettez un virement vers un compte domicilié en Nouvelle-Calédonie, à Wallis et Futuna ou en faveur de la Métropole / DROM³ / Polynésie Française (SEPA COM Pacifique)**

Date de valeur appliquée (compte en XPF) : date d'exécution de l'opération

<ul style="list-style-type: none"> • Ordre de virement local et Wallis et Futuna <ul style="list-style-type: none"> – Emis par internet avec MaBanque Professionnels – Emis sur support papier en agence 	<p>Gratuit 436 XPF</p>	<p>Gratuit 462 XPF</p>
---	----------------------------	----------------------------

¹ Lorsque les effets sont pris à l'escompte, il est perçu, en plus des commissions de service décrites ci-dessus, des intérêts et frais (agios) dont le minimum est de 644 XPF HT / 683 XPF TTC

² Hors éventuelle commission de change

³ DROM : Départements ou Régions français d'Outre-Mer sont composés de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, et la Réunion et Mayotte

<ul style="list-style-type: none"> • Ordre de virement standard en faveur de la Métropole / DROM / Polynésie Française (SEPA COM Pacifique) <ul style="list-style-type: none"> – Emis par internet avec MaBanque Professionnels – Emis sur support papier en agence 	<p align="center">Gratuit</p> <p align="center">1 500 XPF</p>	<p align="center">Gratuit</p> <p align="center">1 590 XPF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Remise de virement standard par télétransmission <ul style="list-style-type: none"> – Par remise – Par opération Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna – Par opération Métropole / DROM / Polynésie Française (SEPA COM Pacifique) 	<p align="center">1 448 XPF</p> <p align="center">41 XPF</p> <p align="center">662 XPF</p>	<p align="center">1 535 XPF</p> <p align="center">43 XPF</p> <p align="center">702 XPF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Remise de virement standard sur support papier <ul style="list-style-type: none"> – Par remise – Par opération Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna – Par opération Métropole / DROM / Polynésie Française (SEPA COM Pacifique) 	<p align="center">1 448 XPF</p> <p align="center">436 XPF</p> <p align="center">1 500 XPF</p>	<p align="center">1 535 XPF</p> <p align="center">462 XPF</p> <p align="center">1 590 XPF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Emission d'un virement permanent <ul style="list-style-type: none"> – Frais de mise en place d'un virement permanent – Frais de modification d'un virement permanent – Frais par virement permanent en local ou Wallis et Futuna – Frais par virement permanent vers Métropole / DROM / Polynésie Française (SEPA COM Pacifique) 	<p align="center">2 533 XPF</p> <p align="center">513 XPF</p> <p align="center">350 XPF</p> <p align="center">1 500 XPF</p>	<p align="center">2 684 XPF</p> <p align="center">544 XPF</p> <p align="center">371 XPF</p> <p align="center">1 590 XPF</p>

➤ Vous émettez un virement de trésorerie

Les virements de trésorerie vous permettent de transférer des fonds entre les comptes de votre entreprise :

<ul style="list-style-type: none"> • Virement de trésorerie <ul style="list-style-type: none"> – Par télétransmission – Sur support papier 	<p align="center">883 XPF</p> <p align="center">1 850 XPF</p>	<p align="center">936 XPF</p> <p align="center">1 951 XPF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Virement de trésorerie international ¹ <ul style="list-style-type: none"> – Par télétransmission – Sur support papier 	<p align="center">1 969 XPF</p> <p align="center">4 536 XPF</p>	<p align="center">2 087 XPF</p> <p align="center">4 617 XPF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Commission de change sur virement par télétransmission 	<p align="center">0,25 % par virement min 1 790 XPF max 7 757 XPF</p>	<p align="center">0,25 % par virement min 1 897 XPF max 8 222 XPF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Commission de change sur virement sur support papier 	<p align="center">0,1% par virement min 1 790 XPF max 7 757 XPF</p>	<p align="center">0,1% par virement min 1 897 XPF max 8 222 XPF</p>

➤ Vous recevez un virement en Nouvelle-Calédonie, à Wallis et Futuna Nouvelle-Calédonie, ou en Métropole / DROM² / Polynésie Française (SEPA COM Pacifique)

Date de valeur appliquée :

- Date de règlement de l'opération
- En valeur compensée pour une opération de compte à compte BNP Paribas Nouvelle Calédonie (même utilitaire)

¹ Hors frais de change et frais éventuels appliqués par les banques étrangères correspondantes

² DROM : Départements ou Régions français d'Outre-Mer sont composés de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, et la Réunion et Mayotte

• Commissions d'encaissement, hors éventuelle commission de change	Gratuit	Gratuit
➤ Vous émettez un virement international		
<i>Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération</i>		
• Virement émis en faveur d'un bénéficiaire à l'étranger		
– Emis par internet avec MaBanque Professionnels	1 829 XPF	1 939 XPF
– Emis sur support papier en agence	3 652 XPF	3 871 XPF
• Commissions additionnelles		
– IBAN, BBAN ou code BIC absent ou erroné	1 539 XPF	1 632 XPF
– Sans frais pour le bénéficiaire	2 446 XPF	2 593 XPF
• Commission de change au comptant (à ajouter s'il y a lieu)		
– Jusque contre-valeur de 8 949 881 XPF	0,50 ‰ du montant, Min.	0,53 ‰ du montant, Min.
– Au-delà de 8 949 881 XPF	2 148 XPF	2 277 XPF
– Première tranche de de 8 949 881 XPF	0,50 ‰ du montant	0,53 ‰ du montant
– Au-delà de la première tranche	0,25 ‰ du montant	0,265 ‰ du montant

➤ Vous recevez un virement international		
<i>Date de valeur appliquée (pour les opérations en euros ou en devises) : date de règlement de l'opération</i>		
• Virement reçu de l'étranger		
Commission d'encaissement d'ordre domicilié à nos guichets	2 387 XPF	2 530 XPF
• Commission de change à la charge du bénéficiaire, à ajouter s'il y a lieu	1 193 XPF	1 265 XPF
➤ Autres prestations pour les virements		
• Frais de traitement d'une demande d'investigation auprès de la banque correspondante à l'initiative du client (retour de fonds, avis de sort)	1 492 XPF	1 581 XPF
• Frais de modification des instructions de virement à l'initiative du client (informations non requises pour l'exécution du virement)	1 539 XPF	1 632 XPF

→ Prélèvements locaux ou SEPA-COM Pacifique

➤ Les prélèvements locaux ou SEPA-COM Pacifique, au débit de votre compte		
• Avis de prélèvement sur établissements non financiers	Gratuit	Gratuit
<i>Date de valeur appliquée : date d'exécution de l'opération</i>		
• Avis de prélèvement sur établissements financiers	187 XPF	199 XPF
• Opposition sur prélèvement	1 738 XPF	1 842 XPF
<i>Effectuée à votre agence</i>		
• Enregistrement d'un mandat de prélèvement interentreprises (SDD B2B)	1 790 XPF	1 897 XPF
• Autorisation de créanciers à prélever		
– Ouverture d'une liste effectuée à votre agence	1 492 XPF	1 581 XPF
– Ouverture d'une liste effectuée par un service de banque électronique	1 253 XPF	1 328 XPF
– Ajout de créancier	597 XPF pour la première plage de 1 à 10 créanciers. Au-delà de 10 créanciers, nous consulter	632 XPF pour la première plage de 1 à 10 créanciers. Au-delà de 10 créanciers, nous consulter

➤ Les prélèvements locaux ou SEPA-DOM Pacifique au crédit de votre compte (par télétransmission ou sans télétransmission)		
<i>Date de valeur appliquée : date de règlement interbancaire</i>		

• Remise validée par votre agence	835 XPF par remise	885 XPF par remise
• Remise de prélèvement validée via la télétransmission	Gratuit	Gratuit
• En + par prélèvement	53 XPF	56 XPF
• Frais d'annulation ou de modification d'une remise ou d'une opération, par prélèvement modifié ou annulé	1 754 XPF	1 859 XPF
• Prélèvement permanent		
– Frais de mise en place d'un prélèvement permanent	609 XPF	645 XPF
– Frais de modification d'un prélèvement permanent, par modification	513 XPF	544 XPF
– En + par prélèvement émis	146 XPF	154 XPF

5. IRREGULARITES ET INCIDENTS

La commission d'intervention est prélevée séparément des autres frais inclus dans les forfaits de frais de rejets pour défaut de provision (chèque, virement permanent, prélèvement).

→ Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, absence ou insuffisance de provision, etc.).

• Par opération	1 134 XPF par opération	1 202 XPF par opération
<i>avec un plafond de 60 opérations par mois</i>	<i>Plafonné à 68 019 XPF par mc</i>	<i>Plafonné à 72 100 XPF par mc</i>

→ Opérations particulières

• Traitement des incidents		
– Frais par opposition à tiers détenteur	11 933 XPF	11 933 XPF
– Frais par saisie-attribution	11 933 XPF	11 933 XPF
– Frais par saisie-conservatoire	11 933 XPF	11 933 XPF
– Frais par saisie-administrative	11 933 XPF	11 933 XPF
– Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (1 ^{ère} lettre sans frais)	4 057 XPF	4 301 XPF
– Frais suite à notification d'interdiction bancaire signalée par l'IEOM	3 998 XPF	4 237 XPF
– Frais d'ouverture de coffre-fort	Selon devis	Selon devis
• Incidents sur comptes de prêts		
– Annulation d'amortissement	5 967 XPF	6 325 XPF
– Relance d'échéance impayée	4 057 XPF	4 301 XPF

→ Incidents de paiement

• Sur chèque émis (par opération)		
• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision <i>Prélevés uniquement en l'absence de forfait de frais de rejet de chèque pour défaut de provision</i>	1 671 XPF	1 771 XPF
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision* :		
– Pour un chèque ≤ 5 967 XPF	3 580 XPF	3 795 XPF
– Pour un chèque > 5 967 XPF	5 967 XPF	6 325 XPF

*Le forfait comprend : les frais d'impayés, la lettre d'injonction, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le blocage de la provision, l'établissement du certificat de non-paiement, la commission d'intervention et les frais d'envoi en recommandé.

• Sur carte Visa Business (par opération)		
• Déclaration à la Banque de France / IEOM d'une décision de retrait de carte bancaire	2 983 XPF	3 162 XPF
• Frais de recherche pour réclamation non fondée sur carte	2 422 XPF	2 568 XPF
• Sur prélèvement (forfait par opération**)		
• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision :		
– Montant ≤ 2 387 XPF	Gratuit	Gratuit
– Montant > 2 387 XPF	2 387 XPF	2 530 XPF
• Sur virement (par opération)		
• Rejet de virement pour coordonnées bancaires erronées ou compte clos	776 XPF	822 XPF
• Sur virement permanent (forfait par opération**)		
• Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	Gratuit	Gratuit
– Montant ≤ 2 387 XPF	2 387 XPF	2 530 XPF

– Montant > 2 387 XPF		
• Sur effet de commerce à payer (par opération)		
• Frais de rejet d'un effet de commerce pour défaut de provision :		
– Montant ≤ 2 387 XPF	Montant de l'effet 2 387 XPF	Montant de l'effet 2 530 XPF
– Montant > 2 387 XPF		

** Le forfait comprend : les frais pour traitement d'opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client en position débitrice irrégulière

→ Incidents d'encaissement

• Sur chèque émis revenu impayé :		
– Pour le motif « sans provision »	Gratuit	Gratuit
– Pour les autres motifs	2 088 XPF par impayé	2 214 XPF par impayé
– Demande de certificat de non-paiement auprès d'un autre établissement (par demande)	2 387 XPF	2 350 XPF
<i>Date de valeur appliquée : veille de la date de compensation initiale</i>		
• Effets de commerce remis à l'encaissement et revenu impayé (hors frais de protêt éventuels)		
– Information télétransmise	1 062 XPF par impayé	1 126 XPF par impayé
– Information transmise sur support papier	2 303 XPF par impayé	2 441 XPF par impayé
• Prélèvement SEPA remis et revenu impayé	1 879 XPF par impayé	1 992 XPF par impayé

Date de valeur appliquée : date de règlement de l'opération initiale de prélèvement revenue impayée

6. FINANCEMENTS ET CREDITS

→ Financement court terme

➤ Vous devez faire face à des décalages de trésorerie quelques jours par mois

La **Facilité de caisse** est une autorisation de débit en compte à durée indéterminée, accordée quelques jours par mois, dans la limite du montant maximum autorisé. Votre compte bancaire doit repasser créditeur au moins 15 jours dans le mois civil.

C'est une solution de financement pour gérer, avec souplesse, les décalages de trésorerie entre vos dépenses immédiates et vos encaissements à venir.

Frais de dossier

- A l'ouverture et au renouvellement de la ligne
- Taux d'intérêts débiteurs

➤ Vous devez anticiper une rentrée d'argent à venir

Le **Découvert personnalisé** vous permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs ou saisonniers ou à des besoins de trésorerie ponctuels.

Sa durée de 1 à 12 mois est fixée contractuellement en concertation avec votre chargé d'affaires.

Vous pouvez utiliser votre Découvert à votre gré, partiellement ou totalement en fonction de vos besoins, dans la limite du montant maximum autorisé, et sur la durée fixée contractuellement.

1 % du montant

Min 8 950 XPF

Nous consulter

1 % du montant

Min 9 487 XPF

Nous consulter

Au titre de l'utilisation de votre facilité de caisse ou de votre découvert personnalisé, vous serez également facturé, à chaque arrêté de compte :

- Des **intérêts débiteurs**, calculés en fonction du montant débiteur par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt sur la base de l'indice en vigueur dans le contrat auquel s'ajoute une marge. Ceux-ci peuvent être majorés en cas de dépassement de l'autorisation ;
- Une **commission de découvert**, appliquée sur le montant du plus fort débit du mois en valeur.

Pour la clientèle des professionnels, BNP Paribas Nouvelle Calédonie ne perçoit **ni commission de confirmation, ni commission de non-utilisation**.

➤ Vos clients vous règlent par effets de commerce et vous souhaitez disposer immédiatement des fonds

L'**Escompte** est une avance de trésorerie consentie par BNP Paribas Nouvelle Calédonie contre remise des effets de commerce que vous détenez sur vos clients, avant leur date d'échéance et sous réserve d'acceptation. Vous êtes crédité du montant de vos effets dès leur remise.

Frais de dossier

- A l'ouverture et au renouvellement de la ligne

1 % du montant

Min 17 900 XPF

1 % du montant

Min 18 974 XPF

En sus des **commissions de service liées aux effets de commerce** : facturation d'une **commission d'endos** de 0,6% du montant des effets remis, avec un minimum de 644 XPF HT remise par télétransmission, sur support magnétique ou papier.

→ Financement moyen/long terme

➤ Vous avez besoin de financer la création ou la reprise d'une entreprise

Nos solutions de crédits à moyen terme amortissable répondent à tous vos besoins. Elles sont destinées à financer l'ensemble de vos investissements nécessaires au démarrage d'activité : matériel, actifs incorporels tels que le droit au bail ou les licences, et les besoins immatériels dans la limite de 30 % du montant du prêt pour ces derniers.

Elles vous permettent également de financer tous types d'investissements (investissements d'équipement, véhicules professionnels, locaux professionnels, travaux d'aménagement...).

Consultez votre chargé d'affaires pour tous renseignements.

→ Gestion des dossiers de financement

➤ Les diverses prestations liées à la gestion administrative de vos dossiers de financement

• Réédition d'un tableau d'amortissement	3 282 XPF	3 479 XPF
• Demande de décompte	3 938 XPF	4 174 XPF
• Frais de mainlevée de nantissement	4 248 XPF	4 503 XOF

• Frais de mainlevée d'hypothèque	6 802 XPF	7 210 XPF
• Indemnités minima pour remboursement anticipé d'un prêt à taux fixe <i>Les indemnités financières sont définies par ailleurs dans le contrat de prêt</i>	48 210 XPF par prêt	51 103 XPF par prêt
• Frais de réaménagement	1 % du capital restant dû	1 % du capital restant dû
• Minimum de perception	41 766 XPF par dossier	44 272 XPF par dossier
➤ Demande de caution bancaire		
• Frais liés à l'établissement de :		
– Acte simple, sur un imprimé normalisé préétabli	7 160 XPF	7 589 XPF
– Acte non standard, au minimum	A partir de 17 900 XPF	A partir de 18 974 XPF
– Avenant (modification apportée à l'acte d'origine)	7 279 XPF	7 716 XPF
– Mainlevée à votre demande	7 279 XPF	7 716 XPF

7. EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

→ Placement des excédents de trésorerie

➤ Vous souhaitez placer vos excédents de trésorerie à court terme ou moyen/long terme

- **OPC BNP Paribas (SICAV et FCP) gérés par BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Real Estate Investment Management ou Partenaires**¹

	AGENCE	
	HT	TTC
Droits d'entrée ² OPC Actions – Obligations et autres titres de créances – OPCI – Autres OPC	0,91 %	0,96 %
Droits d'entrée ² OPC Monétaires	GRATUIT	GRATUIT
Droits d'entrée ² SCPI	8,42 %	8,93 %

- **OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas ou Partenaires**¹

Droits d'entrée OPC Gérés par d'autres établissements que BNP Paribas	En fonction de l'établissement	
Commission supplémentaire Sur souscription d'OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas, par ordre, s'ajoutant aux frais dont le taux maximum est précisé dans le prospectus ou le DIC de l'OPC	2 814 XPF	2 983 XPF

Des frais de fonctionnement et de gestion sont facturés chaque année par la société de gestion du fonds concerné dont le taux est précisé dans le DIC du fonds.

BNP Paribas Nouvelle Calédonie vous informe qu'une partie de ces frais de fonctionnement et de gestion peut lui être versée au titre de son activité de conseil et de placement.

→ Opérations de Bourse

BON À SAVOIR :

- La facturation de l'ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés.
- Les tarifs ci-après s'appliquent aux transactions sur les valeurs négociées sur les marchés financiers.

➤ Vous passez des ordres sur des valeurs cotées Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles ou sur des valeurs cotées à l'étranger

	Start	
	Ordres par agence	
	HT	TTC
Frais de négociation ^{3 4} Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles	Commission proportionnelle de 0,91% par ordre + Frais fixes : 720 XPF	Commission proportionnelle de 0,96% par ordre + Frais fixes : 764 XPF

¹ Partenaires avec lesquels BNP Paribas a conclu un accord de distribution

² Hors frais acquis à l'OPC (les frais d'entrée et de sortie sont variables selon les OPC et figurent dans le Document d'Informations Clés – DIC)

³ En cas d'exécution partielle, ordre exécuté en plusieurs fois sur la journée, un cours moyen est calculé sur l'ensemble des exécutions du jour. Les frais de négociation sont calculés en fin de journée sur la base du cours moyen calculé appliqué au volume exécuté du jour. Les frais de négociation, en cas d'exécution partielle, ne peuvent excéder le montant des frais pris sur une exécution totale de l'ordre initial

⁴ Les frais de négociation aussi appelés "frais de courtage" correspondent aux coûts facturés par les entreprises d'investissement pour l'exécution des ordres

Autres marchés étrangers ¹	Commission proportionnelle de 0,91% par ordre + Frais fixes selon la zone géographique : Etats-Unis : 1 689 XPF Europe et Canada : 2 252 XPF Asie Pacifique : 5 629 XPF Reste du monde : 11 258 XPF	Commission proportionnelle de 0,96% par ordre + Frais fixes selon la zone géographique : Etats-Unis : 1 790 XPF Europe et Canada : 2 387 XPF Asie Pacifique : 5 967 XPF Reste du monde : 11 933 XPF
---------------------------------------	--	--

Exemple de frais de négociation sur l'achat de 10 titres pour un total de 140 000 XPF : sur un CIF "Start" sur le marché Euronext Paris, les frais de négociation seront de 2 108 XPF incluant la TOF.

→ Conservation du portefeuille titres et autres services

➤ Droits de garde

Les droits de garde sont prélevés en février au titre de l'année en cours. **Ils sont calculés en excluant les valeurs exonérées et les valeurs détenues au nominatif pur.** Ils sont acquis à BNP Paribas Nouvelle Calédonie pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- **Commission proportionnelle**, déterminée à partir de la valorisation moyenne du portefeuille, calculée selon un barème progressif par tranches sur la base des valorisations moyennes mensuelles de l'année précédente ;
- **Droits fixes**, appliqués à chaque valeur détenue au cours de l'année précédente ;

Pour les valeurs du Groupe BNP Paribas et les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite	Gratuit	Gratuit
	Start	
	HT	TTC
Commission proportionnelle autres valeurs :	Jusqu'à 5 966 587 XPF : 0,36 % De plus de 5 966 587 XPF à 17 899 761 XPF : 0,18 % Au-delà de 17 899 761 XPF : 0,09 %	Jusqu'à 5 966 587 XPF : 0,38 % De plus de 5 966 587 XPF à 17 899 761 XPF : 0,19 % Au-delà de 17 899 761 XPF : 0,10 %
+ Droit fixe par ligne de portefeuille :	Par ligne au porteur : 540 XPF Par ligne en nominatif ou en dépôt à l'étranger : 2 702 XPF	Par ligne au porteur : 573 XPF Par ligne en nominatif ou en dépôt à l'étranger : 2 864 XPF
Abonnement annuel	Sans abonnement annuel	Sans abonnement annuel
Frais de gestion annuels	Sans frais de gestion annuels	Sans frais de gestion annuels

➤ Les autres services

• Tarification spécifique

• Frais pour souscription et cession sur valeurs non cotées	0,09 % min 16 886 XPF	0,10 % min 17 900 XPF
• Transfert de titres		
• Transfert de CIF vers un autre établissement	11 258 XPF + 1 689 XPF par ligne	11 933 XPF + 1 790 XPF par ligne

¹ Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et ajoutées aux frais et commissions repris ci-dessus

→ La constitution d'un capital

➤ Vous souhaitez vous constituer un capital à votre rythme

BNP Paribas Multiplacements 2 est un contrat d'assurance vie qui vous permet de vous constituer un capital selon votre objectif et votre horizon de placement dans le cadre fiscal privilégié de l'assurance vie. BNP Paribas Multiplacements 2 est souscrit en ligne sur MaBanque Professionnelle : mabanquenouvellecaledonie.bnpparibas.

Le montant minimum du versement initial est de 5 967 XPF HT brut de frais d'entrée. Les frais d'entrée sont déterminés en fonction du montant des versements et sont de 2,75 % maximum. D'autres frais peuvent être prélevés, ils sont détaillés dans la notice d'information et le document d'informations clés (DIC) du contrat d'assurance vie.

8. ASSURANCE ET PREVOYANCE

→ Protection de l'entreprise et des dirigeants

➤ Vous souhaitez protéger votre activité professionnelle et votre famille en cas d'imprévu

BNP Cardif Garantie est une offre de prévoyance professionnelle et personnelle qui permet de protéger votre activité professionnelle et vos proches en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, de décès, de l'arrêt d'activité de votre entreprise.

Elle assure la pérennité de votre activité à la suite d'un événement grave qui touche votre entreprise, vous-même ou l'un de vos collaborateurs « homme clé » et garantit à vous ou votre famille selon le cas le versement d'un capital dans les conditions et limites de garanties définies dans la notice d'information ou d'indemnités pour faire face à ces situations imprévues.

Vous choisissez le type de garanties, le montant des prestations adapté à vos besoins, ainsi que la périodicité des cotisations.

BNP Cardif Garantie personnelle ou « homme clé »Tarifs personnalisés en effectuant un devis. Nous consulter.

BON À SAVOIR : votre chargé d'affaires BNP Paribas Nouvelle Calédonie vous proposera une solution cohérente avec vos exigences et vos besoins, en réalisant avec vous un Diagnostic Protection Professionnel gratuit et personnalisé.

9. RESOUDRE UN LITIGE

→ En premier recours

➤ L'agence

Le Client peut contacter directement son chargé d'affaires habituel ou le directeur de son agence, pour lui faire part d'une réclamation :

- **Au cours d'un entretien à l'agence**
- **Par téléphone** sur sa ligne directe ou auprès d'un conseiller en ligne au 25.84.00 (appels non surtaxés) 7h20-16h00 du lundi au vendredi (hors jours fériés)
- **Par courrier** à l'adresse de l'agence du client

➤ Le Responsable Réclamations Clients

Si le Client ne reçoit pas de réponse satisfaisante à sa réclamation, il peut aussi contacter par écrit le Responsable Réclamations Clients dont dépend son agence. Ses coordonnées sont disponibles en agence, sur le site Internet www.bnpparibas.nc¹ ou, sur l'application mobile « BNP Paribas Nouvelle Calédonie ».

L'objectif de BNP Paribas Nouvelle Calédonie est de répondre immédiatement mais certaines réclamations plus complexes nécessitent plus de temps. Si des recherches sont nécessaires, la Banque s'engage alors à accuser réception dans les 10 jours ouvrables suivant l'envoi d'une réclamation écrite ou la formulation à l'oral d'une réclamation, et d'apporter une réponse définitive dans un délai de 2 mois maximum.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, BNP Paribas Nouvelle Calédonie accuse réception dans les 10 jours ouvrables et communique au client une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

¹ Coût de fourniture d'accès à Internet

→ En dernier recours amiable

La saisine d'un Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. Cette faculté vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de BNP Paribas Nouvelle Calédonie, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Le client peut saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs, selon son domaine de compétence, à condition :

- Soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par BNP Paribas Calédonie, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel la réclamation écrite a été formulée ¹ ;
- Soit de ne pas avoir obtenu de réponse à sa réclamation dans un délai de 2 mois (ou de 35 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement) suivant l'envoi d'une première réclamation écrite.

➤ Le Médiateur du Crédit aux Entreprises

Le Médiateur du crédit aux entreprises peut être saisi, exclusivement, pour les litiges relatifs aux difficultés de financement des entreprises : dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit, refus de rééchelonnement d'une dette, refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...), refus de caution ou de garantie), sur le site Internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/> ¹

➤ Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), doit être saisi exclusivement pour les litiges relatifs à la commercialisation de produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission et l'exécution d'ordres de bourse, la tenue de compte de titres ordinaires ou PEA, les organismes de placement collectif et les fonds d'investissement alternatifs, l'épargne salariale et les transactions sur instruments financiers du FOREX :

- Soit par voie électronique : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ¹
- Soit par voie postale : **Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02**

➤ Le Médiateur de l'Assurance

Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi exclusivement pour les litiges relatifs aux produits d'assurance ne relevant pas de la commercialisation (sous réserve que le contrat d'assurance prévoit la possibilité de recourir à la médiation) :

- Soit par voie électronique : <https://www.mediation-assurance.org/> ¹
- Soit par voie postale : **Le Médiateur de l'Assurance – TSA 50110 75441 Paris Cedex 09**

¹ En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation